

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	9
• votants	10
• absents	2
• exclus	0

Date de convocation :

15 novembre 2019

Date d'affichage :

29 novembre 2019

Objet

Délibération

3-2019/11/048

du 22 novembre 2019

Aménagement forestier
2020-2039

De la commune HAUT DU THEM-CHATEAU LAMBERT

Séance du 22 novembre 2019 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :
M. CLAUDEL Hubert, Maire de Haut du Them-Chateau Lambert

Étaient présents :

Mme, MM. VALDENAIRE Sylviane, GENEY Jean-Michel, LAMBOLEY Claude, adjoints,
Mme, MM. ZWILLER Marie-Michèle, DAVAL Jean-Luc, GALMICHE Daniel, conseillers délégués aux adjoints,
Mme PEREAUX Laurence, M. TOTTOLI Denis conseillers municipaux
Absente ayant donné pouvoir : Mme GALLET Aurore qui a donné pouvoir à Mme VALDENAIRE Sylviane
Absente : Mme HERAULT Charlotte

Secrétaire de séance :

Mme PEREAUX

Laurence

Le Maire indique que le conseil municipal est invité à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article 212-1 du Code Forestier.

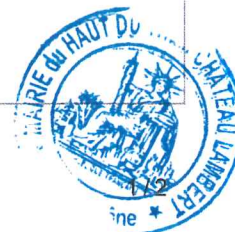
Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

L'exposé du maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis FAVORABLE au projet d'aménagement forestier proposé et demande aux services de l'État l'application des dispositions du 2ème alinéa de l'article L122-7 du Code Forestier pour cet aménagement au titre de la législation propre au site Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du Code forestier.

Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.



Envoyé en préfecture le 29/11/2019

Reçu en préfecture le 29/11/2019

Affiché le

ID : 070-217002831-20191122-3201911048-DE

berger
Levraut

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture
2019.

Publié ou notifié le 29 novembre 2019.

Fait Haut du Them - Chateau Lambert, le 27 novembre 2019

Le Maire

Hubert CLAUDEL

